

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00565
Numéro SIREN : 799 049 689
Nom ou dénomination : 2 L E

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 2649

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2649

Déposant :

Nom/dénomination : 2 L E

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 799 049 689

N° gestion : 2013 B 00565



[Signature]



Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

2LE

ROUTE DES ECOLES
79220 SAINT OUENNE

S.A.S. au capital de 10 000 €
R.C.S. NIORT 799 049 689

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

COMPTES APPROUVES PAR L'AGO DU

29/06/2020

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros





BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	2 994 396	52 188	2 942 208	2 869 632
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	52 188	52 188		
FRAIS D'ETABLISSEMENT	52 188	52 188		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 942 208		2 942 208	2 869 632
PARTICIPATIONS	2 789 130		2 789 130	2 789 130
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	153 078		153 078	80 502
ACTIF CIRCULANT	91 373		91 373	89 577
CREANCES DIVERSES (3)	71 244		71 244	43 739
DISPONIBILITES	18 904		18 904	44 410
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	1 224		1 224	1 428
TOTAL GENERAL	3 085 770	52 188	3 033 582	2 959 210

(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



[Signature]



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	1 576 753	1 341 958
CAPITAL	10 000	10 000
RESERVES	1 292 828	1 118 308
RESERVE LEGALE	1 000	1 000
AUTRES RESERVES	1 291 828	1 117 308
RESULTAT DE L'EXERCICE	234 794	174 520
PROVISIONS REGLEMENTEES	39 130	39 130
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>1 576 753</i>	<i>1 341 958</i>
DETTES (1)	1 456 828	1 617 252
DETTES FINANCIERES (2)	1 375 324	1 609 082
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 371 136	1 567 706
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	4 188	41 376
DETTES D'EXPLOITATION	6 871	8 169
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 796	6 594
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 075	1 575
DETTES DIVERSES	74 633	
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	74 633	
TOTAL GENERAL	3 033 582	2 959 210
(1) Dont à plus d'un an	1 172 278	1 368 935
Dont à moins d'un an	284 550	248 317
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



[Signature]



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION	9 705	13 770
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 705	13 770
AUTRES CHARGES		
RESULTAT D'EXPLOITATION	(9 705)	(13 770)
PRODUITS FINANCIERS	250 080	200 004
PARTICIPATIONS	250 080	200 004
CHARGES FINANCIERES	11 322	13 258
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	11 322	13 258
RESULTAT FINANCIER	238 757	186 745
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	229 051	172 975
CHARGES EXCEPTIONNELLES		7 586
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		7 586
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(7 586)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(5 743)	(9 132)
BENEFICE NET COMPTABLE	234 794	174 520
Total des produits	250 080	200 004
Total des charges	15 285	25 483
BENEFICE NET COMPTABLE	234 794	174 520
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	250 080	200 004



D. Nicaise
(Signature)

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes annuels, l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquences sur l'activité de la société, de la période de confinement décrété le 16 mars 2020 à la suite de l'épidémie du Covid-19.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Il s'agit des frais d'établissement qui ont été amortis sur 3 ans.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant les honoraires et frais d'actes. Les frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 1 euro.

Fonds commercial**Néant****Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 188			52 188
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	2 789 130			2 789 130
Immobilisations financières - créances	80 503	72 576		153 078
	2 921 821	72 576		2 994 396

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 188			52 188
Immobilisations corporelles				
	52 188	(*)		52 188

(*) Dont :
 . exploitation
 . financier
 . exceptionnel

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	39 130			39 130
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	39 130	(*)		39 130

(*) Dont :
 . exploitation
 . financier
 . exceptionnel

Biens pris en crédit-bail**Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	153 078		153 078
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses	71 244	71 244	
Charges constatées d'avance	1 225	1 225	
	225 547	72 469	153 078

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 202	2 202		
Emprunts bancaires (1)	1 368 934	196 656	772 278	400 000
Emprunts & dettes financières divers (2)	4 188	4 188		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 872	6 872		
Dettes diverses	74 633	74 633		
Produits constatés d'avance				
	1 456 829	284 550	772 278	400 000

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				2 202
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				196 047
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				4 188

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires **Néant**

Ventilation de l'effectif moyen **Néant**

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Résultat exceptionnel

Néant

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales M.BONNEAU ET SES FILS.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Le poste Impôt sur les bénéfices n'appelle pas de remarques particulières.

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- déficit de la société mère imputé sur le bénéfice d'ensemble	- 5 743
--	---------

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	- 5 743
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	0
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	- 5 743

Situation fiscale latente

La société dispose d'un déficit fiscal reportable de 89 € antérieur à l'intégration fiscale.

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres de la SAS M. BONNEAU ET SES FILS).

Engagements financiers

Néant

Entreprises liées

SAS M. BONNEAU ET SES FILS

Participations	2 789 130
Créances rattachées à des participations	153 078
Prêts	-
Créances diverses	71 244
Produits de participation	250 080
Autres produits financiers	-

Charges financières -

Filiales & participations à plus de 50 %S.A.S M. BONNEAU ET SES FILS
20 ROUTE DES ECOLES
79220 SAINTE OUVENNE
R.C.S. NIORT 026 880 021

Capital	192 000
Capitaux propres autres que le capital	2 420 147
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	2 789 130
Valeur nette des titres détenus	2 789 130
Prêts et avances consentis	153 078
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	6 432 218
Résultat du dernier exercice clos	441 700
Dividendes encaissés	250 080



Société 2 L E

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000,00 euros
Siège social : Route des Ecoles – 79220 SAINTE OUENNE
799 049 689 – RCS NIORT

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2020

Portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME DÉCISION – Affectation du résultat

L'Associée Unique décide d'affecter le **résultat de l'exercice** s'élevant à + **234.794,80 euros**, comme suit :

Origine de l'affectation :

- Bénéfice de l'exercice, la somme de + **234.794,80 euros**

Affectation :

- A titre de dividende , la somme de	30.000,00 euros
- Le solde au compte « Autres réserves », soit la somme de	<u>204.794,80 euros</u>
	234.794,80 euros

Le dividende unitaire est donc de **3,00 euros par action** pour chacune des 10.000 actions composant le capital social.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du **1^{er} juillet 2020**.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à la somme de **1.546.753,22 euros**.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

26



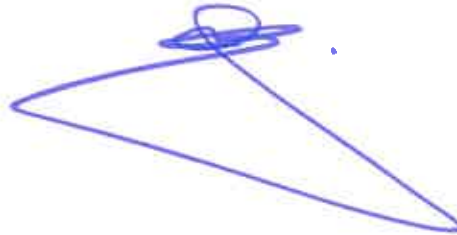
[Signature]

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Certifiée conforme

Monsieur Frédéric GATTEPAILLE
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.